



**ADDITIF n°.0141 /PREF-BAFIA/CIPM/2026**

**Objet:** *DAO n° 03bis/AONO/P-BAFIA/CIPM/2026 pour les travaux de gravillonnage en enduit superficiel bicouche du tronçon de route carrefour Doh Ben Sep- école publique de Dan-Bafia.*

Les soumissionnaires de l'appel d'offres suscité sont informés que les modifications ci-après seront portées à cette procédure :

- L'ouverture des offres initialement prévue le 16 juin 2026 aura lieu le 17 juin 2026 à la même heure ;
- Seule l'absence de la caution sera un critère éliminatoire pour les cas de non-conformité un délai de 48 heures sera accordé pour sa régularisation;
- Les soumissionnaires catégorisés seront astreint à la présentation du matériel, références et personnel conformément au point 2 de la circulaire 0005/LC/MICAB/CAB du 26 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la catégorisation ;
- Le cocontractant sera invité à la commission de réception ;
- Le montant de la capacité financière sera de 30% du montant prévisionnelle ;
- Le délai d'exécution est de quatre mois.

<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>	
<b>AU LIEU DE</b>	<b>LIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- absence de la caution de soumission timbrée dans le dossier administratif à l'ouverture des plis</li><li>- l'absence du récépissé de la caisse de dépôt et consignation relative à la caution de soumission</li><li>- l'absence de la copie certifiée par les services du MINMAP de l'attestation de catégorisation</li><li>- non production au delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis excepté la caution</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- absence de la caution de soumission timbrée dans le dossier administratif à l'ouverture des plis</li><li>- l'absence du récépissé de la caisse de dépôt et consignation relative à la caution de soumission</li><li>- non production au delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis</li><li>- fausses déclarations manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiés</li><li>- non respect de 75 pourcent</li></ul>



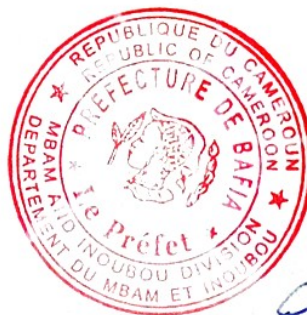
- fausses déclarations manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiés
- non respect de 75 pourcent des critères essentiels
- non respect du format du fichier
- l'absence de l'attestation de catégorisation
- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
- absence d'un élément de l'offre financière
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- la non-conformité de l'offre aux spécificités techniques le cas échéant...etc.

- des critères essentiels
- non respect du format du fichier
- l'absence de l'attestation de catégorisation
- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
- absence d'un élément de l'offre financière
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- la non-conformité de l'offre aux spécificités techniques le cas échéant...etc.

**Le reste sans changement.**

**Bafia, le 11 JUN 2026**

**Le Préfet,**



*Ndongo Ndongo Jean-Lazare*  
**Administrateur Civil Principal**

